

67^{ème} session de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples

Novembre 2020 – Banjul, Gambie

POINT 4 – La situation des droits de l'homme en Afrique

Interlocutrice : ETONG KAME Adélaïde, International Service for Human Rights (53)

Monsieur le Président, Honorables Commissaires, Etats Parties, Chers délégués,

Permettez-moi tout d'abord de féliciter la Commission Africaine pour l'organisation, une fois de plus, de sa session ordinaire en ligne. Malgré les défis que cela sous-tend, elle continue de garantir l'inclusion de la société civile et d'assurer que celle-ci puisse s'exprimer.

2020 est une année électorale importante pour l'Afrique. Plusieurs Etats ont eu la lourde tâche d'organiser des élections présidentielles démocratique dans un climat sanitaire des plus difficile. Ceci étant, le climat actuel ne justifie en aucun cas les violations des droits humains qui ont précédé et ou suivi le passage aux urnes des populations africaines. En effet, en Guinée, de nombreux morts et blessés ont été recensés lors de manifestations en amont et en aval de l'élection du 18 Octobre, suite aux résultats contestés des élections présidentielles renouvelant le mandat du Président Alpha Condé.

Plus récemment, en Côte d'Ivoire, suite à l'annonce du Président Ouattara de se présenter pour un troisième mandat, plusieurs manifestations s'opposant à sa candidature ont eu lieu dans le pays et ont été violemment réprimées. De plus, la Côte d'Ivoire a récemment renouvelé, une nouvelle fois, l'interdiction des manifestations sur toute l'étendue du territoire national. Nous encourageons la Commission Africaine à porter un intérêt particulier à la situation dans ces deux pays et à interpeller ses dirigeants pour s'assurer que les auteurs de tels atrocités soient traduits en justice.

ISHR rappelle également aux Etats que les lignes directrices adoptées par la Commission Africaine sur la liberté d'association et de réunion prévoient que l'interdiction des rassemblements ne doit être utilisée qu'en dernier recours et conforme au principe de proportionnalité. ISHR appelle les Etats à garantir la tenue de manifestation pacifique en toute sécurité pour tous les participants.

Monsieur le Président, l'utilisation excessive de la force lors de manifestation pacifiques par les forces de police en Afrique continue de demeurer un problème. Cela fut le cas au Mali, où en Juillet au moins 14 personnes ont été tuées et plus de 300 autres blessées lors de manifestations organisées par l'opposition politique. Au Nigéria, nous avons tous été témoins des manifestations de la jeunesse demandant le démantèlement de l'unité de police spécial anti-cambriolage ayant débuté ce 7 Octobre. Les manifestants ont été accueillis avec des canons à eau, des gaz lacrymogènes et des balles réelles. Des centaines de personnes ont été blessées et un nombre inconnu tué. La fusillade de manifestants à Lagos le 20 octobre restera longtemps gravée dans nos mémoires. En outre, les services de sécurité auraient arrêté et battu des manifestants et des individus armés en auraient attaqué d'autres.

Et même si nous accueillons favorablement la libération de certains des manifestant arrêtés, il demeure primordial que le Nigeria s'assure que toutes les victimes de violations des droits

humains aient accès à des recours efficaces et que les auteurs de ces violations soient poursuivis conformément au droit en vigueur.

En Egypte, depuis le 15 novembre 2020, trois employés de l'organisation Egyptian Initiative for Personal Rights ont été arbitrairement arrêtés et détenus par les forces de sécurité égyptiennes, Karim Ennarah, directeur de l'unité de justice pénale de l'EIPR, Mohammed Basheer, directeur administratif, et Gasser Abdel-Razek, directeur exécutif. L'EIPR est l'une des rares organisations indépendantes de défense des droits humains en Égypte qui continue de travailler publiquement et de collaborer avec les institutions étatiques. Les accusations retenues contre ces défenseurs des droits humains incluent l'adhésion à et le financement d'une organisation terroriste anonyme. Nous sommes également de plus en plus préoccupés par l'espace de plus en plus restreint pour des organisations comme l'EIPR et d'autres, qui choisissent de mener leur travail publiquement en Égypte et qui sont punies pour avoir tenté de faire respecter les droits humains et les normes constitutionnelles dans le pays.

ISHR exhorte les autorités égyptiennes à libérer immédiatement et sans condition Mohammed Basheer, Karim Ennarah et Gasser Abdel-Razek et à rejeter toutes poursuites à leur égard.

Enfin, Monsieur le Président, ces 5 dernières années de plus en plus d'Etats Africains ont fait de la protection juridique des défenseurs une réalité au niveau national et d'autres sont en voie de faire. C'est le cas du Niger, de la Guinée ou encore du Benin. Il est important que ces avancées ne soient pas anéanties ou dénaturées par les violations commises par ces temps de crise, car la mise en œuvre de ces lois et l'adoption de celle-ci en demeure d'autant plus importante.

Je vous remercie.